

Info-municipal - Janvier 2021

Événement de Noël 2020

Dans le cadre de l'événement de Noël, considérant la situation pandémique, nous avons dû nous adapter. C'est pourquoi, durant la journée du 15 décembre dernier, les enfants qui fréquentent les garderies de Saint-Claude ainsi que ceux allant à l'école Notre-Dame-du-Sourire ont eu le plaisir de recevoir un petit cadeau de Noël !



Municipalité de Saint-Claude

295, Route de l'Église, Saint-Claude (Québec) J0B 2N0
Téléphone: 819 845-7795 Télécopieur: 819 845-2479

www.municipalite.st-claude.ca

Suivez nous sur Facebook: Municipalité de Saint-Claude



Nouvelles municipales

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLAUDE AVIS PUBLIC

Avis public EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ Par la soussignée, France Lavertu, directrice générale, secrétaire-trésorière de la susdite municipalité, que le conseil à sa séance extraordinaire sur le budget 2021 tenue le 10 décembre 2020 a adopté les prévisions budgétaires 2021 comme suit :

Le conseil de la municipalité de Saint-Claude prévoit des dépenses équivalentes aux recettes pour un montant de 2 160 000\$, le tout réparti comme suit :

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

EXCÉDENT (DÉFICIT) DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES
POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2021

	2021
Revenus	
Taxes	
Foncière et emprunt	1 294 891,00 \$
Autres tarifs (Égout, vidange, incendie, vidange, hébergement)	269 625,00 \$
Compensations tenant lieu de taxes	6 000,00 \$
Transferts gouvernement	459 136,00 \$
Services rendus	75 900,00 \$
Imposition de droits	42 000,00 \$
Intérêts	2 468,00 \$
Total des revenus	2 160 000,00 \$

Suite



Charges - dépenses	
Administration générale	337 000,00 \$
Sécurité publique	341 000,00 \$
Transport	718 000,00 \$
Hygiène du milieu	215 000,00 \$
Aménagement, urbanisme et	128 000,00 \$
Loisirs et culture	131 000,00 \$
Frais de financement	73 800,00 \$
Total des charges	1 943 800,00 \$
Excédent (déficit) de l'exercice	216 200,00 \$
Financement	
Financement à long terme	
Remboursement de la dette à long terme	(135 700,00) \$
Affectations - projets	
Activités d'investissement	(92 500,00) \$
Surplus libre	12 000,00 \$
Excédent de fonctionnements de l'exercice	
À des fins Budget équilibré	0,00\$

DONNÉ à Saint-Claude ce 14 décembre 2020

France Lavertu, directrice générale Secrétaire-trésorière

**RÈGLEMENT MUNICIPAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLAUDE
AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ**

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

Par la soussignée, France Lavertu, directrice générale, secrétaire-trésorière de la susdite municipalité, que le conseil, à sa séance extraordinaire du 10 décembre 2020, a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT NO 2020-325

RÈGLEMENT POUR FIXER LES TAUX DE TAXES ET LES TARIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021 ET LES CONDITIONS DE LEUR PERCEPTION

Que ce règlement entre en vigueur.

Ce règlement est déposé à mon bureau où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE 0,735\$ DU 100\$ D'ÉVALUATION.

TAUX POUR EMPRUNT GÉNÉRAUX 0,045\$ DU 100\$ D'ÉVALUATION

TARIF ET COMPENSATION SECTEUR REGLEMENT 2018-312 MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES (taux unique à chacun du secteur)

TARIF DES ORDURES

TARIF POUR COLLECTE SÉLECTIVE

Résidentiel (par unité de logement)	105\$
ICI (industries, commerce, institutions)	125\$
Hébergement touristique	210\$
Entreprise agricole enregistrée avec bâtiment de ferme (AEA)	210\$

TARIF DES MATIÈRES ORGANIQUES

Résidentiel (par unité de logement)	25\$
ICI (industries, commerce, institutions)	75\$
Hébergement touristique	75\$

Résidentiel (par unité de logement)	55\$
Hébergement touristique	110\$

TARIF POUR LE SERVICE INCENDIE

Résidentiel (par unité de logement)	25\$
ICI (industries, commerce, institutions)	25\$
Hébergement touristique	100\$

COMPENSATION POUR LE SERVICE DE LA VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES

850 gallons et moins	123\$
950 à 1050 gallons	130\$
1050 à 1200 gallons	145\$
Plus de 1201 gallons	136\$
2500 gallons et plus	463\$
Saisonniers	65\$

COMPENSATION SERVICE D'ÉGOÛT : COÛT D'OPÉRATION DU SYSTÈME

Résidentiel (par unité de logement)	305\$
ICI (industries, commerce, institutions)	305\$
Exploitation agricole	625\$

EXPLOITATION D'UN ÉTABLISSEMENT D'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE

Établissement d'hébergement touristique	200\$
---	-------

DONNÉ à Saint-Claude, ce 14 décembre 2020.

France Lavertu
Directrice générale

AVIS PUBLIC POUR L'APPEL DE COMMENTAIRES ÉCRITS

Est donné aux personnes et organismes intéressés par un règlement modifiant le règlement de zonage

Que lors de la séance tenue le 7 décembre 2020, le conseil de la municipalité a adopté, par résolution, le PREMIER projet de « **règlement numéro 2020-271 visant à modifier le règlement de zonage #2008-271 et ses amendements afin d'apporter plusieurs modifications au règlement.»**

Qu'exceptionnellement, en raison des contraintes exigées par la santé publique en lien avec la pandémie du COVID-19, l'assemblée publique de consultation exigée par la *loi sur l'aménagement et l'urbanisme* sera remplacée par une consultation écrite de 15 jours.

Que le projet de règlement peut être consulté à l'adresse suivante : à l'adresse suivante : <https://www.municipalite.st-claude.ca/>.

Que toute personne intéressée peut transmettre des commentaires écrits, par courriel ou par courrier, et ce, du 11 janvier jusqu'au 27 janvier 2021

Que les commentaires écrits peuvent être envoyés à l'adresse suivante : 295, route de l'Église, Saint-Claude, J0B 2N0

Que les commentaires électroniques peuvent être envoyés à l'adresse courriel suivante : directrice@st-claude.ca

Que le projet de règlement contient plusieurs dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Que le projet de règlement vise à :

- **encadrer les stationnements publics dans les zones de villégiature;**

À l'intérieur des zones VR-1, VR-2, VR-3, CL-1, VT-1, RM-1 et VC-1, le propriétaire d'un fonds de terrain utilisé à des fins résidentielles ou d'un terrain vacant ne pourra utiliser son terrain à des fins de stationnement public. Seuls les véhicules et remorques apparentés au propriétaire seront permis. Seront exclus de cette norme, les terrains des parcs municipaux.

- **encadrer la garde et l'élevage de poules pondeuses et de lapins en périmètre d'urbanisation et en zones de villégiature;**

La garde et l'élevage de poules pondeuses et de lapins seront désormais permis et encadré dans les zones du périmètre d'urbanisation et dans les zones de villégiature (lac Boissonneault);

- **préciser davantage les notions de bâtiment accessoire attaché et détaché pour un garage;**

La notion de façade commune (sur plus de 60%) sera désormais utilisée afin de différencier la notion de garage attaché ou détaché du bâtiment principal;

- **revoir les dimensions permises des bâtiments accessoires et temporaires;**

Les superficies possibles seront modifiées afin de répondre davantage aux besoins de la population, et ce en fonction des différentes zones du zonage municipal;

- **règlementer les constructions sommaires dans la zone VR-1;**

La définition d'une construction sommaire se lira comme suit : construction temporaire utilisée comme lieu où des personnes peuvent demeurer, manger et dormir. Elle doit être démontable, transportable et ne doit pas reposer sur une fondation (base) permanente. Elle est sans eau ni électricité. Aucune occupation permanente n'est autorisée à l'intérieur de ces constructions. Sont considérées comme des constructions sommaires les constructions suivantes : yourte, wigwam, tipi ou toute autre construction de même nature;

- **permettre l'utilisation de wagons de chemin de fer de conteneurs, de remorques ou extension de remorques comme bâtiment accessoire sous certaines conditions;**

supprimer de l'énumération des constructions permises dans la cour avant résiduelle les termes serres et gazebos puisque ceux-ci sont déjà permis et encadrés sous le terme « bâtiment accessoire »;

prolonger l'autorisation des abris d'auto d'hiver jusqu'au 15 mai.

Les zones de villégiature (VR-1, VR-2, VR-3, CL-1, VT-1, RM-1 et VC-1) correspondent aux zones ceinturant le lac Boissonneault.

Les zones du périmètre d'urbanisation (RE-1, RE-2, RE-3, RE-4, RE-5, RE-6, RE-7, C-1, C-2, CI-1, P-1 ET MIX-1) correspondent essentiellement aux zones du village.

Plus précisément, la zone VR-1 est située à l'est du lac Boissonneault et correspond essentiellement aux rues St-Pierre, Martel, J-B Bruneau et Laurentie.

La visualisation des zones concernées par les modifications proposées peut être consultée sur le plan de zonage de la municipalité à l'adresse suivante : <https://www.municipalite.st-claude.ca/>.

DONNÉ À SAINT-CLAUDE, CE 11^{IÈME} JOUR DU MOIS DE JANVIER 2021

France Lavertu, Directrice générale, secrétaire-trésorière

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLAUDE
AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉES PAR LA SOUSSIGNÉE, FRANCE LAVERTU, QUE

LE RÔLE DE PERCEPTION 2021 SERA DÉPOSÉ AU BUREAU MUNICIPAL LE 14 JANVIER 2021 ET L'ENVOI DES COMPTES DE TAXES SE FERA DANS LES DÉLAIS REQUIS. La date prévue est le 25 JANVIER 2021.

1er versement:	25 février 2021	2e versement: 26 avril 2021
3e versement:	28 juin 2021	4e versement: 30 août 2021

Donné à Saint-Claude, ce onzième jour de janvier deux mille vingt et un.

France Lavertu,
Directrice générale Et secrétaire-trésorière

Nouvelles

Patinoire municipale

La patinoire municipale est désormais ouverte au public. Pour la sécurité de tous, nous vous demandons de respecter les consignes suivantes:

- Un maximum de 25 personnes est admis sur la patinoire à la fois
- Le chalet est ouvert au public. Le port du masque est obligatoire à l'intérieur en plus de la désinfection des mains. Un maximum de 6 personnes sont admis dans le chalet à la fois. Des bancs sont disponibles autour de la patinoire pour mettre vos patins.
- La patinoire ferme tous les soirs à partir de 19h30
- Nous vous demandons de respecter votre bulle familiale en tout temps
- Il est interdit de jouer des parties de hockey sur la patinoire.



Dans le cas où nous remarquerions le non-respect des règles ou recevions des plaintes, nous serons dans l'obligation de fermer notre installation. Nous vous remercions de votre collaboration et votre compréhension.

*Veuillez noter que l'entretien de la patinoire se fera en fonction de la température.

L'HIVER ARRIVE ET LES MOTONEIGISTES AUSSI !



Avec la saison hivernale qui arrive à grands pas, la Sûreté du Québec désire rappeler qu'elle sera présente sur les sentiers de motoneige pour s'assurer de la sécurité des usagers et du respect des lois en vigueur. Cette présence policière vise à sensibiliser les motoneigistes à adopter des comportements responsables et sécuritaires. Des interventions seront réalisées dans les sentiers ainsi qu'aux croisements des chemins publics auprès des motoneigistes qui ont des comportements qui compromettent la sécurité des autres usagers. Une attention particulière sera portée à la capacité de conduite affaiblie par l'alcool, la drogue ou une combinaison des deux, le non-respect de la limite de vitesse et le non-respect des panneaux d'arrêt obligatoires aux croisements des sentiers et des chemins publics.

Conseils de sécurité

- Circuler sur les sentiers balisés et éviter les plans d'eau : l'état de la glace à certains endroits peut représenter un risque important pour les personnes qui s'aventurent hors des sentiers.
- Éviter de partir seul en randonnée et toujours avertir un proche de l'itinéraire prévu.
- Être particulièrement vigilant à la croisée d'un chemin public.
- Garder la droite en tout temps.
- Respecter la signalisation.
- Ajuster sa vitesse en fonction des conditions des sentiers.
- S'abstenir de consommer de l'alcool ou de la drogue.

Rappel de la réglementation

- La circulation en motoneige est interdite sur les chemins publics sauf en cas d'exception, notamment aux endroits prévus par une signalisation.
- La limite de vitesse maximale en sentier est de 70 km/h.
- Les motoneigistes sont soumis aux mêmes lois que les automobilistes en ce qui concerne la capacité de conduite affaiblie par la drogue, l'alcool ou une combinaison des deux.

La capacité de conduite affaiblie et la vitesse sont les principales causes de collisions mortelles en motoneige. Au cours de la saison 2019-2020, 24 personnes ont perdu la vie en pratiquant ce loisir sur le territoire de la Sûreté du Québec.



Nouveaux

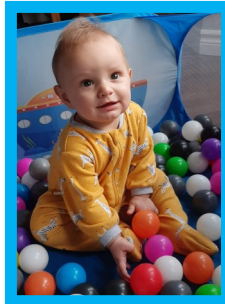
Au cours de l'année 2020, la municipalité de Saint-Claude a accueilli
du soulèvement des nouveaux-nés, tous les nouveaux parents ont
tentant plusieurs petits cadeaux po

Un gros merci à tous nos partenaires

Artisanat Diane Hébert, Caisse des sources Desjardins, Clinique dentaire Dre Nancy
belle, Miellerie DMG, Municipalité de Saint-Claude, Proxim



Maveryck Dupuis
né le 6 mai
Bébé de Valérie Coutu et
Sébastien Dupuis



Noah Connolly
né le 1er avril
Bébé de Marie-Ève Thibault
et James Connolly



Ninah St-Laurent
née le 20 décembre 2019
Bébé de Chantal Guyon
Samuel St-Laurent



Lucas Benoît,
né le 10 novembre
Bébé de Sabrina Hamel
et Alexandre Benoît



Jasmine Bazin
née le 9 mars
Bébé de Hendi Verly et
Vincent Bazin



Évelyne Plante,
née le 27 août
Bébé de Martyne Scrosati et
Maxime Plante

Félicitations
Alexandra Beauchesne et David Latendresse
le 11 décembre

k-nés 2020

euilli 12 nouveaux bébés au sein de sa communauté. Dans le cadre
t eu le plaisir de recevoir un sac à l'effigie de la municipalité con-
ur les aider dans leur nouveau rôle.

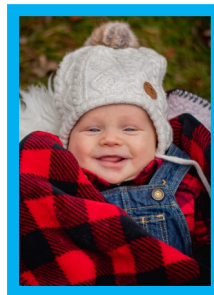


res qui ont rendu le tout possible !

y Béliveau, Érablière la cabane à Raoul, Familiprix Maryline Isa-
m Steve Babin et le Réseau bibliothèque



Rémi Lussier
né le 9 octobre
Bébé de Patricia Gau-
thier et André Lussier



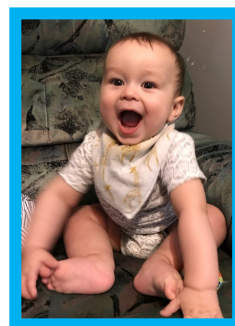
Rémi Leclerc
né le 18 septembre
Bébé de Marie-Pier Lacroix
et Adam Leclerc



Jeanne Labrecque
née le 19 janvier
Bébé de Louise Bombardier
et Raphaël Labrecque



Clémence Bellerose-Viel
née le 21 août
Bébé de Alexandra
Bellerose et Pier-Luc Mar-
coux-Viel



Émile Lussier
née le 11 juin
Bébé de Roxanne Labranche
et Mathieu Lussier

égaleme à :

resse qui ont accueilli Anaël Latendresse
embre 2019

PLAN RÉGIONAL DES MILIEUX HUMIDES ET HYBRIDES DU VAL-SAINT-FRANÇOIS

La MRC du Val Saint-François a le mandat d'élaborer un plan régional des milieux humides et hybrides (PRMHH) afin de planifier la conservation et l'utilisation de son territoire pour les 10 prochaines années.

Un premier atelier de travail est prévu en janvier. Tous les citoyens et intervenants de la MRC sont invités à y participer. Trois rencontres sont prévues selon le secteur d'activités.

Quand : lundi 25 janvier 2021, 13h00 à 15h30 (secteur agricole)

Mercredi 27 janvier 2021 à 18h30 (secteur forestier)

Mardi 2 février à 18h30 (citoyen/riverains et groupe de conservation)

Lieu : en virtuel via la plateforme Zoom

Vous souhaitez participer à l'une de ces rencontres?

Inscriptions obligatoires avant le 15 janvier 2021

Inscrivez-vous au reception@val-saint-francois.qc.ca ou par téléphone au 819-826-6505 poste 321 en prenant soin d'indiquer :

Votre nom, prénom ainsi que vos coordonnées (adresse courriel et téléphone)



Vous êtes une entreprise, un organisme à but non lucratif ou un travailleur autonome et vous êtes touchés par les impacts économiques causés par la COVID-19

Nous avons des solutions concrètes liées à la pandémie.

- **Fonds d'aide et de relance régionale**
 - Possibilité d'un prêt pouvant aller jusqu'à 40 000 \$ (certaines conditions à remplir).
- **Fonds d'aide de la relance**
 - Aide technique aux entreprises : accompagnement spécialisé avec des consultants de renom par l'entremise de contribution non remboursable.
 - Initiatives en développement économique local : services-conseils et accompagnement d'activités de sensibilisation, d'animation, de consultation et de conception d'initiatives locales liées à la crise COVID-19.

Nos professionnels sont disponibles pour répondre à vos besoins



**CENTRE D'AIDE
AUX ENTREPRISES
DU VAL ST-FRANÇOIS**

Marc Ducharme
Directeur général
marcd@caevsf.com
Téléphone : 819-620-7457

Lyne Logan,
Conseillère senior aux entreprises
lynel@caevsf.com
Téléphone : 819-826-6571



Développement économique Canada pour les régions du Québec appuie financièrement le CAE



Emplois au recensement

Statistique Canada embauchera dans votre collectivité!

- Nous embauchons environ 32 000 personnes dans le cadre du recensement en vue de dénombrer toutes les personnes au Canada.
- La planification des écoles, du logement ainsi que des services de santé et d'urgence se fait au moyen des données du recensement.
- Dans le contexte actuel de la COVID-19, nous nous engageons à assurer la sécurité de nos employés en tout temps.
- Aidez votre collectivité à planifier l'avenir : postulez dès le 6 janvier 2021!

RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS :

- Le taux de rémunération varie entre 17,83 \$ et 21,77 \$ l'heure **selon le poste**, en plus des dépenses admissibles.
- Les dates de début et de fin d'emploi varient selon le poste et le lieu de travail, mais se situent dans la période allant de mars à juillet 2021.
- Vous devez être disponible pour travailler selon un horaire flexible, principalement le soir et la fin de semaine.

Census Jobs

Statistics Canada will be hiring in your community!

- We will be hiring approximately 32,000 census employees to count every person in Canada.
- Schools, housing, and health and emergency services are all planned using census data.
- In the current context of COVID-19, we are committed to ensuring the safety of our employees at all times.
- Help your community to plan for the future — apply as of January 6, 2021!

IMPORTANT TO KNOW:

- Pay rates vary **by position** from \$17.83 to \$21.77 per hour, plus authorized expenses.
- Start and end dates vary by position and location, but are between March and July 2021.
- You must be available to work flexible hours, mainly evenings and weekends.

Retenez cette date! Postulez dès le 6 janvier 2021.



www.recensement.gc.ca

ATS (un appareil de télécommunication pour personnes sourdes) : 1-833-830-3109

Save the date! Apply as of January 6, 2021.



www.census.gc.ca

TTY (a telecommunications device for deaf persons): 1-833-830-3109



Centre
d'action
bénévole
de Windsor & Région

Le programme Pair en Estrie

Le Centre d'action bénévole de Windsor et région contribue à la promotion et à l'inscription au programme Pair de plusieurs concitoyens depuis 10 ans. Ce service a permis de sauver une vie en juin dernier à East Angus, sans compter les dizaines de proches aidants rassurés grâce à ces appels.

Un peu d'histoire :

L'Agence Pair Estrie couvre les MRC suivantes : Du Granit, Coaticook, Val-Saint-François, Des Sources et du Haut-Saint-François. La MRC de Memphrémagog est gérée par la Régie de police locale et la ville de Sherbrooke est gérée par le Service de police local. Pour les autres MRC de l'Estrie, comme dans de nombreuses régions, des organismes coordonnent ce programme. Il a été possible de défrayer la première année de licence grâce à la gratuité initiale (QADA) puis la deuxième grâce à une demande de support financier initial auprès de la Conférence régionale des élus de l'Estrie (CRÉE). Cette dernière nous avait aussi permis de faire faire et distribuer des dépliants, porte-clés et autre matériel pour l'ensemble de l'Estrie : MRC, Centres d'action bénévole, autres partenaires s'il y a lieu. Nous avons aussi créé des formulaires pour permettre aux partenaires d'avoir un « clé en main » pour l'inscription d'abonné-e et le support aux personnes contacts. La Sûreté du Québec est notre partenaire privilégié dans ce programme car elle se déplace auprès de l'abonné-e en cas d'alerte s'il n'y a pas de réponse de leurs personnes contacts. Depuis quelques années, les Centres d'action bénévole de l'Agence Pair Estrie se partagent la facture annuelle de 2 300\$. L'Agence Pair Estrie couvre 71 municipalités.

En plus des appels de surveillance, nous avons aussi développé le rappel de médicaments, le rappel de « manger » et le rappel de « bouger ».

Le programme Pair, c'est plus qu'un programme et qu'un système automatisé. C'est un moyen de veiller sur les personnes à domicile, de valider leur état de santé lors de fausses alertes et d'aviser leurs proches si besoin il y a. Il permet l'accompagnement vers des ressources de proximité s'il y a lieu.

Nathalie Boisvert
Directrice générale
direction@cabwindsor.org

VOTRE MRC EN ACTION

JANVIER 2021



De culture innovante

QUOI DE NEUF?

Séance du conseil

Le 20 janvier 2021 à 16 h

Une carrière dans la MRC ça vous intéresse?

La MRC recrute:

- Coordonnateur(trice) à la comptabilité et à l'administration

Déposez votre candidature avant le 8 janvier.

VAL-SAINST-FRANCOIS.QC.CA

Développement Val-Saint-François (DVSF)

UNE NOUVELLE INFOLETTRE ET UNE PAGE FACEBOOK POUR LE SERVICE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA MRC



ACHETEZ LES PRODUITS DU VAL-SAINST-FRANÇOIS SUR JACHETELEVEL.COM

La nouvelle plateforme de boutiques en ligne jachetelevel.com est une belle façon d'encourager les commerçants et les producteurs du Val en un simple clic! Vous avez une boutique en ligne ou vous aimeriez en avoir une? Rendez-vous sur jachetelevel.com pour inscrire votre entreprise.



AIDE AUX ENTREPRISES EN RÉGIONS EN ALERTE MAXIMALE (AERAM)

Vous avez une entreprise qui a cessé en totalité ou en partie ses activités parce qu'elle est située en zone rouge? L'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) est là pour vous soutenir! Le programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAUPME) est aussi toujours en vigueur! Pour en savoir davantage, consultez notre site Internet : val-saint-francois.qc.ca/developpement-socio-economique/programme-aide-urgence-pour-les-pme/

Service de l'environnement



Service de l'aménagement du territoire

LE PLAN RÉGIONAL DES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES

La MRC du Val-Saint-François a pour mandat de déposer un plan visant la conservation des milieux humides et hydriques du territoire pour le mois de juin 2022. La participation des acteurs du milieu et des citoyens du Val-Saint-François est primordiale pour la réussite de ce plan. Les premiers ateliers débutent en janvier 2021! Plusieurs fiches explicatives se trouveront aussi sur notre site Internet!



Association des Eaux et Berges du Lac Boissonneault

L'année 2021 débute et les membres du comité de l'Association des Eaux et Berges du Lac Boissonneault en profitent pour vous souhaiter, une merveilleuse année remplie de bonheur, d'Amour et surtout la santé pour chacun...

- Vous pouvez nous suivre sur Facebook (L'Association des Eaux et Berges du Lac Boissonneault). Vos commentaires et vos suggestions sont appréciés

Plusieurs démarches seront entreprises en 2021 pour conserver la qualité de l'eau du Lac et nous demanderons à chacun d'y participer afin d'y arriver

-Il est important de réaliser que la qualité de l'eau du Lac est directement aux activités qui s'y déroulent et afin de préserver la valeur des propriétés qui l'entourent

-Tous ensemble, la municipalité de St-Claude, les citoyens et l'Association, ferons une grande différence

-Cette année, votre participation sera d'autant plus importante car des mesures seront prises pour faire en sorte que le Lac demeure en bonne santé

-Un lac en santé est l'héritage que nous laisserons à nos enfants et aux générations futures

-Les cartes de membre 2021 seront disponibles dès le début du mois de mars

France Isabelle, secrétaire/trésorière

Stéphane Larin, président

Jean-Luc Paquette, vice-président

Stéphane Leblanc

Réal Gervais

Daniel Perron



NOUVEAU À COMPTER DU 11 JANVIER 2021 : AIGUSAGE DE PATINS CHEZ ACTION SPORT VÉLO DE VALCOURT - 7 \$ TAXES INCLUSES

Comment faire pour les gens de Windsor et des environs :

- Mettre le tout dans un sac identifié avec votre nom et votre numéro de téléphone
- Inclure votre paiement de 7 \$ (taxes incluses)
- Déposer vos patins à l'entrée du CJE de Windsor (91, rue Saint-Georges) dans la boîte identifiée : DÉPOSER VOS PATINS ICI SVP!



Nous vous contacterons lorsque le tout sera prêt accompagné d'un reçu dans la boîte identifiée : RETOUR DE VOS PATINS AIGUISÉS ICI! Prévoir environ deux jours ouvrables pour le retour des patins.

Pour les gens de Valcourt et des environs, simplement vous présenter chez Action Sport Vélo de Valcourt (833, rue Saint-Joseph) et il nous fera plaisir de vous servir!



École Notre-Dame du Sourire



«UNE ÉCOLE À DÉCOUVRIR»

L'équipe CADRE de l'école Notre-Dame du Sourire en collaboration avec la municipalité de Saint-Claude, verse une subvention dans le but d'ENCOURAGER les familles du milieu. Ce programme a vu le jour en 2003 et est reconduit depuis ce temps.

Les intervenants ont opté pour un programme : « Une école à découvrir ».

Ce programme vise:

- ⇒ Un nouvel enfant au préscolaire (maternelle)
- ⇒ Un déménagement (pour chacun des enfants)
- ⇒ Toutes nouvelles familles qui choisiront d'inscrire leur(s) enfant(s) à l'école



Un montant de 25\$ à chaque élève inscrit sera accordé chaque année scolaire pour diminuer les frais reliés aux entrées scolaires des familles, et ce pour la durée complète de l'élève au primaire. la subvention sera indiquée sur la facture de l'élève (**crédit programme municipal école à découvrir**)

« Bienvenue chez nous, à l'école Notre-Dame du Sourire »

La période d'inscription aura lieu durant LA PREMIÈRE SEMAINE DE FÉVRIER.

Pour information, 819-845-3818.



Nouvelles Service Incendie



Fiche d'information Le plan d'évacuation résidentiel

Voici, à l'intention des services de sécurité incendie, quelques points à aborder au sujet du plan d'évacuation résidentiel.

Le plan d'évacuation est un dessin de chaque étage de la résidence, qui sert à faciliter l'évacuation de la résidence augmentant ainsi les chances de survie des occupants et des visiteurs. Il doit être connu de tous et être pratiqué une fois par année.

Préparation du plan d'évacuation

- Indiquer toutes les fenêtres et portes qui peuvent servir d'issues vers l'extérieur.
- Inscrire tous les trajets possibles pour sortir, au moins deux par pièce, si possible.
- Indiquer le point de rassemblement, généralement situé devant la maison, où se rendre après avoir évacué la résidence.
- Indiquer l'emplacement des avertisseurs de fumée et de monoxyde de carbone (CO), ainsi que des extincteurs portatifs.
- Prévoir l'évacuation des enfants, des personnes âgées ou handicapées.
- Placer le plan d'évacuation à la vue de tous.
- S'exercer au moins une fois par année.

Évacuation

- Évacuer à quatre pattes le long des murs s'il y a de la fumée.
- Fermer les portes derrière soi.
- Toucher les portes du revers de la main pour détecter la chaleur.
- Placer un drap sous la porte si elle est chaude pour éviter que la fumée pénètre dans la pièce et se diriger vers la fenêtre pour sortir, ou, si c'est impossible, pour être évacué par les pompiers.
- Ne jamais retourner dans un bâtiment en flammes.
- Composer le **9-1-1** dès qu'on est sorti.

Questions suggérées pour discussion

- Avez-vous un plan d'évacuation à la maison?
- Avez-vous établi un point de rassemblement? Est-il connu de tous?
- Avez-vous prévu l'évacuation des bébés, des enfants, des personnes âgées ou handicapées?
- Pratiquez-vous le plan d'évacuation?
- Avez-vous des avertisseurs de fumée en bon état de fonctionner?

Information :

Conseils de prévention : *Sortie côté jardin...*

Dépliant : *Préparer un plan d'évacuation, un jeu d'enfant!*

Grille pour dessiner un plan d'évacuation

Jeu questionnaire : *Pleins feux sur... le plan d'évacuation*

Fiche d'information : *L'avertisseur de fumée*



Prévention des incendies

LE PREMIER RESPONSABLE C'EST TOI !



ARBRE DE NOËL

- Installez votre sapin naturel ou artificiel loin d'une source de chaleur (plinth électrique, chauffeuse, foyer, etc.).
- Placez le sapin naturel dans un récipient rempli d'eau et arrosez le pied de l'arbre tous les jours.
- Surveillez la collecte de votre municipalité après les Fêtes pour vous défaire de votre sapin naturel écologiquement.
- Choisissez un sapin artificiel plutôt qu'un sapin naturel pour diminuer les risques d'incendie.



LUMIÈRES DÉCORATIVES

- Choisissez des lumières homologuées CSA ou ULC. Vérifiez si elles sont en bon état et installez selon les directives du fabricant.
- Éteignez-les la nuit ou avant de quitter votre résidence.



BOUGIES

- Ayez toujours à l'œil les chandelles allumées.
- Placez vos bougies sur une surface stable et loin de toute matière inflammable.
- Gardez-les hors de la portée des enfants et des animaux.
- Éteignez toutes les bougies avant de quitter une pièce ou votre domicile.
- Privilégiez les bougies DEL pour une utilisation sans risque.



CUISINE DES FÊTES

- Évitez toutes distractions lorsque vous faites cuire des aliments (sortir fumer, parler au téléphone, consulter les médias sociaux, etc.).
- Ne rangez pas d'objets dans le four ou sur la surface de cuisson.
- Éloignez les enfants de la cuisinière.
- Prenez soin de bien éteindre les appareils de cuisson avant de quitter la pièce ou votre domicile.



AVERTISSEURS DE FUMÉE ET PILES

- Il est important d'avoir un avertisseur de fumée en bon état par étage.
- Pensez à prévoir des piles supplémentaires afin de ne jamais prendre celles de vos avertisseurs pour mettre dans les appareils ou jouets à piles.
- Choisissez un avertisseur de fumée avec une pile au lithium d'une durée de 10 ans afin de vous assurer d'être en sécurité à plus long terme.



APPAREIL DE CHAUFFAGE ÉLECTRIQUE PORTATIF

- Branchez l'appareil directement dans la prise.
- Utilisez toujours un appareil homologué CSA ou ULC.
- Éteignez-le la nuit ou avant de quitter votre résidence.
- Éloignez de l'appareil toute matière inflammable dans un rayon de un mètre.



RALLONGES ÉLECTRIQUES

- Utilisez des cordons de rallonge homologués CSA ou ULC.
- Ne surchargez pas le circuit électrique. Utilisez plutôt une barre d'alimentation.
- Remplacez tout cordon endommagé ou dégageant de la chaleur.



SORTIES ET VOIES D'ACCÈS

- Déneigez vos sorties, vos balcons, votre terrasse et vos fenêtres après chaque chute de neige.
- Assurez-vous que les voies d'accès menant à ces sorties sont dégagées.



CENDRES CHAUDES

- Laissez refroidir les cendres chaudes dehors dans un contenant métallique muni d'un couvercle en métal.
- Gardez la chaudière de cendre à un minimum de un mètre de toute matière combustible.
- Attendez au moins sept jours avant de les transvider dans le bac à déchets.



BRÔLEUR À FONDUE

- Posez le brûleur sur une surface stable qui supporte la chaleur.
- Ne le remplissez jamais lorsqu'il est chaud. Utilisez plutôt un second brûleur.
- Privilégiez un poêle à fondue électrique.

En collaboration avec votre service de sécurité Incendie

Québec.ca/prevention-incendies



Calendrier 2021



Municipalité de Saint-Claude: 295 route de l'Église

Municipalité: 819 845-7795 Bibliothèque: 819 845-3259 Réservation de salle: 819 845-2809 Écocentre: 819 845-2544

LÉGENDE



Avant le dépôt d'arbres de Noël
appeler au bureau municipal: 819-845-7795
568, rue Gérard



: Collecte des Résidus Domestiques Dangereux
(à l'Écocentre)



: Ventes-débarras (gratuit)



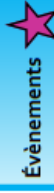
: Collecte des gros rebuts



: Collecte des plastiques agricoles



: Élection municipale



Événements

20-21 février : Plaisir d'hiver

22 mai : Journée de l'arbre

5 juin : Fête de la pêche

28-29 août : Fête foraine

16 octobre : Bison en fête

27 novembre : Journée loisirs

19 décembre : Fête de Noël et des nouveaux-nés

****Veuillez noter que ces événements sont sujet à annulation. La tenue ou non de ceux-ci sera décidée en fonction des normes sanitaires dictées au moment de l'événement.**

JANVIER						
D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

FÉVRIER						
D	L	M	M	J	V	S
						6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28						

MARS						
D	L	M	M	J	V	S
						1
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

AVRIL						
D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

MAI						
D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

JUN						
D	L	M	M	J	V	S
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

JUILLET						
D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

AOÛT						
D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

SEPTEMBRE						
D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

OCTOBRE						
D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

NOVEMBRE						
D	L	M	M	J	V	S
						6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

DÉCEMBRE						
D	L	M	M	J	V	S
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

Collecte de récupération BAC BLEU

Collecte des ordures BAC VERT

Collecte matières organiques BAC BRUN

Séance du conseil municipal (20h)